



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

logement social

Question écrite n° 108659

Texte de la question

Mme Odile Saugues appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur les conséquences de la politique de réduction de l'aide apportée par l'État à la construction de logement sociaux et ce malgré les efforts consentis en compensation par les collectivités territoriales. Pour prendre le cas de l'Auvergne où le secrétaire d'État était venu voici dix-huit mois dans le cadre d'une tournée nationale expliquer sa politique de redéploiement de la programmation de logements sociaux des « zones moyennement tendues » vers les « zones tendues », et qu'il fallait en conséquence inverser la tendance et se diriger en Auvergne vers « une fermeture des vannes », force est de constater que le but ainsi fixé est malheureusement atteint. Alors qu'en 2010, 1 218 logements sociaux PLUS-PLAI, dont 823 dans son département, le Puy-de-Dôme, où 640 étaient affectés au territoire de la communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand, étaient programmés avec une aide de l'État de 4,29 millions d'euros, elle observe qu'en 2011, l'État annonce sur le périmètre auvergnat seulement 790 logements sociaux PLUS-PLAI (dont 553 sur le Puy-de-Dôme incluant Clermont-communauté pour 485 unités) avec une aide de 2,44 millions d'euros. Pour autant, la réduction constatée ne profite pas aux autres régions puisque l'on observe une baisse au niveau national de 16 % des programmes de logement sociaux et de 25 % de l'enveloppe financière. Au-delà des conséquences financières, la limitation du nombre d'agréments accentue l'incapacité de satisfaire les besoins des territoires et freine leur aménagement équilibré défini dans les programmes locaux de l'habitat (PLH) et les schémas de cohérence territoriale (SCOT). S'y ajoute l'impossibilité, pour les communes qui se situent au dessous du seuil de 20 % de logement sociaux que réclame la loi SRU (elles sont par exemple pas moins de dix dans la communauté d'agglomération clermontoise) de rattraper leur retard et d'échapper progressivement aux pénalités, subissant ainsi ce qu'il faut bien appeler une double peine. Il s'agit d'un véritable affaiblissement de la solidarité que ne manque pas de relever la fondation Abbé-Pierre dans son rapport de février 2011, considérant que « l'État se dérobe ».

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108659

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4976

Question retirée le : 21 juin 2011 (Retrait à l'initiative de l'auteur)